SÉANCE DU 7 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Et le sept mars, à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre PLANCHE, Maire.

Présents : Mesdames DELPECH, DELPY, RODRIGUEZ, TOCAVEN.
Messieurs BACHELARD, LACHAIZE, PECHMEZAC, PLANCHE.
Excusés : Madame SMITH. Messieurs ARNAUDET, LEFEVRE.

Madame Marlène RODRIGUEZ a été élue secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 5 février 2025 qui est adopté à la majorité. 2 abstentions (Madame RODRIGUEZ et Monsieur PECHMEZAC absents lors de la séance du 5 février 2025)

Monsieur LACHAIZE a donné pouvoir à Monsieur PLANCHE pour l'adoption du procès-verbal de la séance du 5 février 2025.

Présentation par Monsieur PECHMEZAC du nouveau site de la Commune :

Monsieur le Maire remercie Monsieur PECHMEZAC pour son implication et le travail réalisé pour le transfert du site sur la nouvelle plateforme et lui donne la parole.

Monsieur PECHMEZAC rappelle que la plateforme sur lequel est le site s'arrête au 31 mars 2025, d'où l'obligation de le transférer sur une nouvelle plateforme. Il a choisi une maquette qui ressemble à l'ancien modèle.

Il a travaillé avec les membres de la Commission Communication/Presse.

Il présente le nouveau site sur vidéo projecteur.

L'Assemblée remercie Monsieur PECHMEZAC et accueille la maquette du site très positivement.

Monsieur PECHMEZAC rappelle que c'est aux Conseillers de faire vivre le site pour le rendre attrayant.

Les membres de la Commission ont déjà les mots de passe pour accéder au site et faire des modifications ou ajouts.

Demandes de subventions pour les voyages scolaires du secondaire :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subventions transmis par le Collège La Boétie, pour des voyages culturels et linguistiques. Il demande que le Conseil Municipal se prononce sur les modalités d'attribution des subventions et leur montant.

Désignation de bénévoles référents au Comité Communal Feux de Forêts (CCFF) :

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération de désignation de référents à la CCFF et précise que Messieurs BOUYSSONNIE et LACHAIZE se sont portés volontaires en raison de leur connaissance du territoire communal.

Leur mission, sous la responsabilité des pompiers est, en cas de feux de forêt, de guider les pompiers sur les chemins communaux pour atteindre les incendies.

Travaux Chemin de la Mouillère : Convention de servitude de tréfonds – Autorisation de rejet d'eau en terrain privé :

Le propriétaire supportant la servitude, à qui la Mairie a soumis la convention de servitude en tréfonds, n'a pas encore transmis ses commentaires ou remarques. Le propriétaire du terrain sur laquelle l'eau stagnante doit être rejetée n'a pas donné son accord écrit.

La délibération approuvant la convention et autorisant Monsieur le Maire à la signer est mise en suspend jusqu'à la réponse du propriétaire.

DÉLIBÉRATIONS

N° 2025/05 – Attribution de subventions pour les voyages scolaires du secondaire année 2024/2025.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subventions dans le cadre de voyages scolaires organisés par le Collège La Boétie, pour des élèves de la Commune.

Il demande à l'Assemblée de déterminer les bénéficiaires et le montant de ces subventions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents d'allouer les subventions suivantes :
1)-Domaine voyages scolaires organisés par les Etablissements du secondaire, année scolaire 2024/2025.

- Collège La Boétie, séjour linguistique en Espagne du 9 au 16 février 2025, pour une élève de la Commune : Une subvention de 30 € (trente Euros), pour l'élève ayant effectué ce voyage durant l'année scolaire en cours et dans la limite d'une subvention par année scolaire.

-Collège La Boétie, sortie culturelle à Angoulême les 30 et 31 janvier 2025, séjour linguistique en Espagne du 9 au 16 février 2025 et séjour nature en Auvergne du 23 au 27 juin 2025 pour une élève de la Commune : subvention de 50 € (cinquante Euros), pour l'élève ayant effectué ces voyages durant l'année scolaire en cours, dans la limite d'une subvention pour l'année scolaire pour la même élève.

-Collège La Boétie, séjour linguistique à Albi du 18 au 20 juin 2025 pour un élève de la Commune : une subvention de 50 € (cinquante) Euros, pour l'élève ayant effectué ce voyage durant l'année scolaire en cours et dans la limite d'une subvention pour l'année scolaire.

Dit que lesdites subventions seront directement versées aux familles, après le séjour et après confirmation de la participation de l'enfant au voyage.

Dit que la somme totale sera prélevée sur le compte 65748 du Budget communal 2025.

N° 2025/06 – Désignation des référents au Comité Communal Feux de Forêt (CCFF).

Dans le cadre du Syndicat Mixte Ouvert (SMO) Défense des Forêts Contre les Incendies 24 et suite aux élections municipales, il est demandé de désigner des bénévoles référents, qui connaissent le territoire de la commune en cas d'incendie, pour participer aux Comités Communaux Feux de Forêts (CCFF). Leurs coordonnées sont envoyées au syndicat avec la délibération.

La liste des coordonnées des CCFF est centralisée au SMO DFCI 24 et transmise au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), aux Centres de secours (CIS) et au service de Gendarmerie.

Monsieur le Maire rappelle les missions essentielles des CCFF qui sont :

- L'information et la sensibilisation de la population et du grand public sur les risques feux de forêt
- L'appui et l'aide aux pompiers :

o Se mettre à disposition du responsable chargé de l'organisation de la lutte active
o Apporter un concours actif sans se substituer au commandement qui relève des pompiers dans tous les cas de figures.

Monsieur Franck BOUYSSONNIE et Monsieur Jean-Pierre LACHAIZE, proposent leur candidature.
Appelés à se prononcer et, après en avoir délibéré, les membres du Conseil :
Désignent : Monsieur Franck BOUYSSONNIE et Monsieur Jean-Pierre LACHAIZE « bénévoles référents au Comité Communal Feux de forêt» de la commune.

QUESTIONS DIVERSES

√ Désignation d'un référent dans le cadre de la réforme de l'apostille et de la légalisation des actes : Les communes ont l'obligation de désigner un référent avant le 15 mars 2025. Madame LAMBERT a été désignée comme référent. Le rôle du référent est de transmettre sur une base nationale à laquelle ont accès les Notaires, les noms et signatures des personnes habilitées à demander l'apostille ou la légalisation des actes publics.

√ Le prochain Conseil Municipal, dédié à la présentation et à l'adoption des documents budgétaires se tiendra le vendredi 11 avril 2025. La Commission finance se réunira le lundi 31 mars.

√ La Commission Voirie doit se réunir pour réaliser l'état des lieux annuel.

√ Monsieur le Maire rappelle que la soirée « Ville à joie » aura lieu le samedi 22 mars dans la cour de l'école de 17h00 à 20h30.

√ Les Estivales 2025. Cette année est organisé sur Simeyrols une balade contée en présence de monsieur CHAVAROCHE, le 25 juillet de 20h à 23h. A l'issue de la balade, le pot de l'amitié sera offert par la Municipalité.

√ Information : Demande d'achat de la parcelle section A n° 972 de 95 m² à La Serre. L'acquéreur potentiel souhaite rencontrer Monsieur le Maire pour l'achat de cette parcelle qui est enclavée dans sa propriété. Le Conseil Municipal donne un avis favorable.

√ PLUi : Monsieur PECHMEZAC informe l'Assemblée que le 2ème arrêt du PLUi a eu lieu le 27 février dernier. Les nombreux avis défavorables des PPA intervenus après le 1er arrêt du PLUi, remettaient en cause substantiellement le PLUi. Le projet a été retravaillé conformément aux remarques des PPA, et donc reproposé au Conseil Communautaire pour arrêt avant que les Communes membres délibèrent à nouveau.

√ Madame RODRIGUEZ propose que les travaux sur le PCS, DICRIM et RCSC reprennent fin avril.

√ Monsieur LACHAIZE expose qu'il s'est rendu à la réunion Natura 2000 à Salignac le 7 février dernier. La réunion était très intéressante et instructive. Il fera un compte-rendu à insérer sur le site. Des dépliants « Natura 2000 Coteaux calcaires de Borrèze » sont à disposition à l'accueil du secrétariat de Mairie.

La séance est levée à 20 heures 03.

Le Maire
PLANCHE Jean-Pierre

La Secrétaire de séance
RODRIGUEZ Marlène